



**PROCES VERBAL DE SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BENAIS**

Séance du 23 juin 2025

Nombre de Membres		
En Exercice	Présents	Quorum
12	9	7
Date de la convocation : 13 mai 2025		
Date d'affichage de la liste des délibérations : 17 juin 2025		
Date d'approbation du procès-verbal : 15 septembre 2025		

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-trois juin, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Stéphanie RIOCREUX, Maire.

Présents : Jessica COUINEAU, Patrick DESNOUES, Philippe DUBARRY, Jean-Pierre FAUVY, Luc GILBERTON, Astrid HEROGUELLE, Stéphanie RIOCREUX, Marie-Line RUOPPOLO-COUINEAU, Pierre NION

Excusés ayant donné pouvoir : Patrick PLANTIER (pouvoir à Jean-Pierre FAUVY), Thierry POTIRON, (pouvoir à Stéphanie RIOCREUX) Dorothée ROUSSEL (pouvoir à Astrid HEROGUELLE)

Excusés : Néant

Absent : Néant

Secrétaire de séance : Pierre NION

Lesquels forment la majorité.

Pierre NION été désignée secrétaire de séance par les membres présents.

En préambule de la séance, Madame la Maire rappelle que, dans le cadre de la démarche visant à favoriser l'implication des concitoyens dans les affaires municipales, la commune invite des habitants tirés au sort à assister aux séances du conseil municipal. Madame la Maire remercie chaleureusement les habitants de Benais qui se sont déplacés pour leur présence.

ORDRE DU JOUR

01 : D2025-24 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2025

Vote Pour : 12 Vote Contre : 0 Abstention : 0

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 3121-13 qui précise que « le procès-verbal de chaque séance, rédigé par un des secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante »,

Vu le projet de procès-verbal de la séance de conseil municipal du 19 mai 2025, transmis à chaque conseiller en amont de la séance,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le procès-verbal de la séance de conseil municipal du 19 mai 2025, tel qu'annexé.

02: D2025-25 TARIFS DES REPAS DE CANTINE SCOLAIRE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2025-2026

Vote Pour : 12 Vote Contre : 0 Abstention : 0

Vu l'article R531-52 et suivants du Code de l'Éducation,

Madame la Maire rappelle que les tarifs appliqués pour l'année scolaire 2024-2025 étaient les suivants :

- Enfant régulier : 3.70 Euros
- Enfant occasionnel : 4.10 Euros
- Adultes : 5.50 Euros

Considérant qu'il convient de voter les tarifs des repas qui seront pris à la cantine au cours de l'année scolaire 2025-2026,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE, d'appliquer les tarifs suivants à compter de la rentrée scolaire 2025-2026,

- Enfant régulier : 3.90 Euros
- Enfant occasionnel : 4.30 Euros
- Adultes : 5.70 Euros

03: D2025-26 REGLEMENT INTERIEUR DE L'ECOLE DE MUSIQUE DE L'ANNEE SCOLAIRE 2025-2026

Vote Pour : 12 Vote Contre : 0 Abstention : 0

Vu la délibération n° D2024-35 en date du 1^{er} juillet 2024 approuvant le règlement intérieur de l'école de musique Benais - La Chapelle sur Loire – Saint Nicolas de Bourgueil,

Madame la Maire précise que la commission musique commune aux municipalités de Benais, La Chapelle sur Loire et Saint Nicolas de Bourgueil réunie le 23 juin n'a pas souhaité apporter de modifications au règlement intérieur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de ne pas apporter de modification au règlement intérieur de l'école de musique Benais – La Chapelle sur Loire et Saint Nicolas de Bourgueil, présent en annexe,
PRECISE que le règlement intérieur de l'école de musique signé par les trois communes le 2 juillet 2024 reste en vigueur.

04: D2025-27 TARIFS DE L'ECOLE DE MUSIQUE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2025-2026

Vote Pour : 12 Vote Contre : 0 Abstention : 0

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que les tarifs appliqués pour l'année 2024-2025 étaient les suivants :

Cours de solfège :

Enfant :	Commune :	77	€
	Hors commune :	133	€
Adulte :	Commune :	114	€
	Hors commune :	144	€

Cours d'instrument :

Enfant :	Commune :	114	€
	Hors commune (<i>sauf piano, violon et guitare</i>):	208	€
	Hors commune (<i>guitare</i>):	250	€
	Hors commune (<i>piano et violon</i>):	320	€
Adulte :	Commune :	199	€
	Hors commune (<i>sauf piano, violon et guitare</i>):	234	€
	Hors commune (<i>guitare</i>):	282	€
	Hors commune (<i>piano et violon</i>):	320	€
<u>Petit orchestre :</u>		29	€
<u>Eveil musical :</u>		35	€

Sur proposition de la commission musique, commune aux municipalités de Benais, La Chapelle sur Loire et Saint Nicolas de Bourgueil, Madame le Maire propose au Conseil municipal d'augmenter les tarifs de 2% arrondis à l'euro supérieur, permettant de compenser, en partie, la hausse des charges de fonctionnement.

Cours de solfège :

Enfant :	Commune :	79	€
	Hors commune :	136	€
Adulte :	Commune :	117	€
	Hors commune :	147	€

Cours d'instrument :

Enfant :	Commune :	117	€
	Hors commune (<i>sauf piano, violon et guitare</i>):	213	€
	Hors commune (<i>guitare</i>):	255	€
	Hors commune (<i>piano et violon</i>):	327	€
Adulte :	Commune :	203	€
	Hors commune (<i>sauf piano, violon et guitare</i>):	239	€
	Hors commune (<i>guitare</i>):	288	€
	Hors commune (<i>piano et violon</i>):	327	€
<u>Petit orchestre :</u>		30	€
<u>Eveil musical :</u>		36	€

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE les tarifs pour l'école de musique à compter de la saison 2025-2026,
AUTORISE Madame la Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

05: D2025-28 DEMANDE DE SUBVENTION COLLEGE LE JOUTEUX DANS LE CADRE D'UN PROJET DE VOYAGE SCOLAIRE EN IRLANDE

Vote Pour : 12 Vote Contre : 0 Abstention : 0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Madame la Maire présente le courrier reçu le 13 juin de Madame ESTRADE, chef d'établissement au collège Le Jouteux à Bourgueil sollicitant une subvention exceptionnelle pour un projet pédagogique en Irlande.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE d'attribuer une subvention au collège Le Jouteux à Bourgueil d'un montant de 50 € par élève, soit 150€ au total ;

PRECISE que la dépense sera imputée au chapitre 65 – article 65748 (subvention de fonctionnement aux associations),

PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2025.

06: D2025-29 ACCOMPAGNEMENT A L'ARCHIVAGE COMMUNAL :
VALIDATION DU DEVIS DU CDG37

Vote Pour : 12 Vote Contre : 0 Abstention : 0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code du Patrimoine et, notamment, les articles L212-6 et suivants,

Vu le Code Général de la Fonction Publique et, notamment, les articles L 452-30 et L452-40,

Vu la loi n°2016-483 relative à la déontologie et aux droits et obligations du fonctionnaire du 20 avril 2016, et notamment son article 80 qui prévoit que « les centres de gestion peuvent assurer toutes tâches administratives et des missions d'archivage, de numérisation, [...] à la demande des collectivités et établissements »

Vu la délibération n°07-2024-044 du 25 Juin 2024 du Conseil d'Administration du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire instituant la mission facultative d'accompagnement à l'archivage communal,

Vu la délibération du Conseil municipal n° D2024_52 du 16 septembre 2024 autorisant l'adhésion de la commune à la mission d'accompagnement à l'archivage proposée par le CDG37,

Vu la convention la convention cadre en découlant signée le 17 octobre 2024,

Considérant la visite de Madame Anne DE NARP, archiviste auprès du CDG37, effectuée le 4 juin 2025 et l'évaluation en découlant d'une durée d'intervention de 16 jours,

Objet du devis

MISSION D'ARCHIVAGE afin d'effectuer la mise à jour du classement des archives communales :

1. Eliminations d'archives, selon la réglementation en vigueur, après visa des Archives Départementales.
2. Classement des archives, selon le cadre de classement des Archives Communales (cadre de 1926 ou série W), et rangement physique de boîtes selon leur sort final (conservation ou élimination).
3. Dépôt aux Archives Départementales de certaines archives anciennes, si nécessaire.
4. Mise à jour de l'inventaire, en format papier et numérique (chaque boîte étant numérotée et identifiée).
5. Réaménagement des espaces (local, étagères, salle de préarchivage, étiquettes...), et plan topographique
6. Formation des agents.

Durée de l'intervention : 16 jours

TOTAL net à payer : 16 x 290 € = 4 640 €

Considérant que conformément aux articles L.212-6 à L.212-10-1 du Code du patrimoine, les collectivités territoriales et leurs établissements publics locaux ont l'obligation de conserver et de mettre en valeur leurs archives publiques,

Considérant que la gestion de ces archives se fait sous le contrôle scientifique et technique de l'Etat et dans le respect de la législation en vigueur en matière d'archives,

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante d'autoriser Madame la Maire, à signer le devis présenté ci-après en annexe,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE Madame la maire à signer le devis transmis par le Centre de Gestion d'Indre-et-Loire relatif à la mission d'accompagnement à l'archivage communal, tel que présenté ci-dessus,

PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2026.

QUESTIONS DIVERSES, COMPTES RENDUS DES DELEGATIONS COMMUNAUTAIRES, SYNDICALES ET COMMISSIONS MUNICIPALES

➤ Questions diverses :

➤ *Possibilité d'achat d'une parcelle en zone à urbaniser (1Au)*

Madame la Maire présente les parcelles concernées et sollicite l'avis du Conseil sur une éventuelle acquisition.

Elle précise qu'une étude de la proposition sera menée. Une offre d'achat pourra ensuite être formulée dans le cadre de négociations, avant de faire l'objet d'une délibération lors d'un prochain Conseil.

- *Possibilité d'achat d'une parcelle dans le cadre de l'ENS*

Madame la Maire présente la parcelle concernée. Elle rappelle que des courriers ont été adressés en amont aux propriétaires afin de les informer et de les accompagner dans les démarches possibles relatives à ces parcelles. Elle précise qu'un rendez-vous sera prochainement organisé avec la propriétaire concernée afin de mieux connaître ses intentions et motivations.

DELEGATIONS COMMUNAUTAIRES (Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire – CCTOVAL) :

Madame la Maire informe le Conseil de sa participation, le 12 juin, à l'inauguration de l'extension du bâtiment du siège de la Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire (CCTOVAL) à Cléré-les-Pins. La cérémonie a été suivie d'un concert du Brass Band, organisé en remerciement aux partenaires ayant contribué au projet.

Elle précise que la majorité des salariés de la CCTOVAL sont désormais regroupés dans ce nouveau bâtiment, tandis que quelques agents restent hébergés dans les anciens locaux de ISER37, à La Vilatte à Bourgueil

Madame la Maire informe le Conseil que CCTOVAL poursuit le travail d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). Une présentation de la démarche, des objectifs et des étapes à venir a été faite, incluant également les aspects financiers liés à la participation de chaque commune.

À ce jour, sur le territoire de la communauté de communes, 5 communes sont en Règlement National d'Urbanisme (RNU), 3 disposent d'une carte communale, et 22 sont dotées d'un PLU. Le projet de PLUi vise à harmoniser les documents d'urbanisme à l'échelle intercommunale, en tenant compte des spécificités locales et des enjeux de développement durable, de logement, de mobilité et de préservation des espaces agricoles et naturels.

Madame la Maire informe le Conseil, qu'en tant que secrétaire de l'Association des Maires d'Indre-et-Loire, elle a accompagné récemment la Présidente du SDIS, la Présidente du Département, le Directeur du SDIS ainsi qu'un représentant de la préfecture (préfet ou sous-préfet), dans le cadre d'un tour des communes organisé par l'intermédiaire des communautés de communes. Cette démarche vise à rencontrer l'ensemble des maires du territoire afin d'exposer la situation financière particulièrement dégradée du SDIS.

Une réunion de la CCTOVAL est prévue le 30 juin, et un compte rendu sera présenté lors du Conseil Municipal de septembre.

Commission Environnement :

Philippe DUBARRY signale que le bosquet forestier planté au stade souffre de déshydratation, notamment en raison de l'alerte canicule en cours. Un paillage a été réalisé il y a trois semaines, mais malgré cela, 15 plants morts ont dû être arrachés sur un total de plus de 100.

Philippe Dubarry informe qu'un nouveau panneau a été installé à la mare de la zone d'activités, afin de signaler la présence de la zone humide. Cette installation a été réalisée par le service environnement de la communauté de communes.

Philippe DUBARRY informe qu'une journée d'information, répartie en trois demi-journées, sera organisée par la SEPANT dans le cadre de l'élaboration de l'Atlas de la Biodiversité Communale (ABC). Deux formations ciblées à destination des élus et des agents seront proposées. Ces formations, jugées pertinentes et enrichissantes, seront communiquées prochainement. Il sera alors nécessaire pour la commune de faire un choix sur la ou les sessions auxquelles participer.

Philippe DUBARRY rappelle qu'une animation sur le thème des chauves-souris est organisée par la LPO le 22 juillet à 18h30, dans le cadre de l'Atlas de la Biodiversité Communale (ABC). La communication concernant cet événement a déjà été diffusée.

Pierre NION informe le Conseil que l'espèce protégée « râle des genêts », inscrite dans le cadre du dispositif Natura 2000, n'a pas été repérée depuis 3 à 4 ans sur la zone Natura 2000 des basses vallées de la Vienne et de l'Indre.

Madame la Maire informe le Conseil qu'une rencontre a été organisée avec le représentant du service déchets ainsi que le responsable d'exploitation de la société Urbaser, en charge de la collecte des ordures ménagères. Cette réunion a permis de faire un point sur les emplacements des points de regroupement pour la collecte des déchets, ainsi que sur les problématiques liées aux tonnages autorisés sur certaines voies, qui peuvent empêcher l'accès des camions de collecte.

Parallèlement, M. Thierry Potiron et M. Jean-Pierre Fauvy ont réalisé un état des lieux des limitations de tonnage actuellement en vigueur, ainsi qu'un relevé des panneaux de signalisation installés. Ce travail a été croisé avec les cartographies fournies par le Cavités 37, afin d'identifier les zones présentant des fragilités potentielles liées à la présence de cavités souterraines sous la voirie.

DELEGATIONS SYNDICALES :

Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine (PNR) :

Philippe DUBARRY informe le Conseil des réflexions en cours sur l'attractivité de la Maison du Parc, avec un projet de réaménagement et un éventuel agrandissement.

Par ailleurs, la candidature pour la labellisation Ramsar des zones humides a été officiellement déposée. Cette labellisation, qui reconnaît l'importance écologique de ces espaces, pourrait être attribuée avant la fin du mandat.

COMMISSIONS MUNICIPALES :

Madame la Maire informe le Conseil qu'un food truck s'installe devant la salle des fêtes chaque jeudi soir depuis deux semaines. L'initiative rencontre un bon accueil et se poursuivra tout au long de l'été.

Madame la Maire informe le Conseil qu'une mise en demeure va être adressée à une personne détenant trois chèvres, régulièrement aperçues en divagation sur le territoire communal, notamment dans les champs. Un courrier sera envoyé au propriétaire afin de lui rappeler ses obligations et de faire cesser cette situation.

Commission affaires scolaires :

Jessica COUINEAU informe le Conseil qu'elle a participé au dernier conseil d'école de l'année scolaire, qui s'est tenu lundi dernier dans le cadre du RPI. Lors de cette réunion, le départ du directeur de l'école de Benais a été annoncé. Un pot de départ est organisé le mercredi 3 juillet à 18h, dans la salle du conseil, afin de le remercier pour son travail auprès des élèves.

Le RPI auquel appartient l'école de Benais a fait partie de la première vague d'évaluation d'école mise en place par l'Éducation nationale. Jessica COUINEAU rapporte que les résultats sont globalement très positifs, avec une auto-évaluation des enseignants jugée satisfaisante, une bonne dynamique d'équipe et une communication de qualité au sein du RPI.

Madame la Maire tient toutefois à exprimer un regret : les communes n'ont pas été associées à cette évaluation. De ce fait, certaines difficultés connues des élus n'ont pas pu être transmises ni prises en compte dans le rapport. Une explication a été donnée par la direction académique et transmise au Conseil d'école par l'enseignante de Cm2, selon laquelle "l'Éducation nationale ne souhaite pas mêler le politique à l'éducation".

Face à cette situation, Madame la Maire indique qu'elle envisage d'écrire aux services de l'Éducation nationale pour faire part de ce dysfonctionnement et rappeler l'importance d'une collaboration entre les collectivités et les équipes pédagogiques, dans l'intérêt commun des élèves.

Jessica COUINEAU informe le Conseil que la collecte de papier organisée dans les écoles est en baisse, en raison d'une diminution globale de l'usage du papier. Lors de la dernière opération, 1,3 tonne de papier a été collectée, ce qui a généré une recette de 49 €.

Cette baisse reste cohérente avec les efforts de réduction de consommation de papier. Malgré cela, l'action sera renouvelée l'année prochaine, dans un esprit de sensibilisation et de continuité.

Jessica COUINEAU fait un point sur les différentes activités et sorties scolaires comme celle au cinéma qui a été proposée aux élèves. Des actions de liaison entre les classes de CM2 et le collège, ainsi qu'entre CE2/CM1, ont été menées pour préparer la transition entre les cycles.

Une réunion avec le principal du collège s'est également tenue à destination des parents d'élèves de CM2 ; toutefois, peu de familles étaient présentes.

M. Rosalie, pompier, est intervenu auprès des élèves pour les sensibiliser aux dangers domestiques et aux gestes de premiers secours.

Enfin, plusieurs sorties pédagogiques ont été organisées en partenariat avec la LPO et la SEPANT dans le cadre de l'Atlas de la Biodiversité Communale, sur le thème de la biodiversité, des activités particulièrement appréciées par les élèves.

Jessica COUINEAU revient sur la fête de l'école, qui s'est tenue le samedi 21 juin au soir. L'événement a été repoussé à 19h en raison des fortes chaleurs. Elle souligne que la fête s'est déroulée dans une ambiance agréable, avec une forte implication des parents d'élèves dans l'organisation.

Luc GILBERTON précise qu'il y avait beaucoup de monde présent, témoignant du succès de l'événement. Il tient à remercier les parents d'élèves pour leur mobilisation, en particulier pour la mise en place de points fraîcheur prêté par un vigneron du village, très appréciés dans le contexte de températures caniculaires.

Pierre NION informe que les deux classes de l'école de Benais participeront à un stage de tennis de table le 24 juin.

Jessica COUINEAU présente la répartition des élèves pour la rentrée 2024-2025 au sein du RPI. En maternelle, l'effectif s'élève à 49 élèves, avec aucune classe dépassant les 24 élèves. Cela nécessite la mise en place de deux nouveaux doubles niveaux. Par ailleurs, quelques élèves de Grande Section (GS) seront accueillis avec les CE1 le matin, afin d'assurer un équilibre pédagogique et une meilleure répartition. À Benais, la rentrée se fera avec deux classes composées de CM1/CM2.

Commission action sociale :

Madame la Maire informe le Conseil que deux personnes sont actuellement inscrites au registre du plan canicule. Ce dispositif permet un suivi régulier des personnes vulnérables durant les périodes de fortes chaleurs. Les agents communaux ont déjà pris contact à deux reprises avec les personnes concernées.

Commission bâtiments :

Le Conseil est informé que le projet déposé dans le cadre de la subvention FDSR, mêlant la création d'un terrain de pétanque et l'installation d'une tyrolienne et d'agrs sportifs, connaît des évolutions budgétaires significatives.

Des nouvelles normes de sécurité concernant l'installation des tyroliennes ont été récemment communiquées, entraînant une hausse importante du coût total, passant de 18 000 € à plus de 28 000 €. Cette augmentation remet en question la faisabilité immédiate de l'installation de la tyrolienne, compte tenu des contraintes budgétaires. Une recherche active de nouveaux devis est en cours afin d'identifier des solutions à meilleur coût. Il est toutefois possible que des arbitrages soient nécessaires à la rentrée pour décider de la suite à donner à ce projet.

Commission musique :

Madame la Maire informe le Conseil que la commission Musique s'est réunie afin de faire le point sur les activités de l'École de Musique. Elle rappelle que les portes ouvertes accompagnées des inscriptions pour la saison 2025-2026 auront lieu le samedi 6 septembre. Par ailleurs, un questionnaire de satisfaction sera adressé à l'ensemble des familles ayant fréquenté l'école de musique au cours de cette même saison, dans le but d'évaluer la qualité des enseignements et des activités proposées.

Madame la Maire informe le Conseil que la Fête de la Musique, organisée le samedi précédent, a rencontré un bon succès malgré des conditions climatiques très chaudes. Le Petit Orchestre et l'Harmonie Benais – La Chapelle sur Loire ont donné un concert très apprécié en extérieur sur la place de la Liberté, entre la mairie et le foyer rural.

Madame la Maire informe le Conseil de l'invitation au vin d'honneur organisé dans le cadre du festival Brass Band Bourguellois (BBB), qui se tiendra à la mairie de Continvoir le dimanche 29 juin à 12h30. Les membres du Conseil sont cordialement invités à y participer.

Commission voirie, réseaux, forêt :

Madame la Maire informe le Conseil qu'un déversement de fioul a été constaté vendredi 20 juin sur les secteurs de la rue du Pontarin et de la Croix Rouge. Les agents communaux sont rapidement intervenus pour épandre de l'absorbant, afin de limiter les risques pour la circulation, en particulier en raison des températures élevées rendant la situation particulièrement dangereuse.

Une deuxième intervention a été nécessaire en fin de journée pour évacuer la matière absorbée et remettre de l'absorbant. Madame la Maire remercie les agents pour leur efficacité et leur disponibilité.

Madame la Maire signale la chute de branches sur la voirie, rue de la Baronnerie, à hauteur du panneau de fin de limitation à 30 km/h, sur la route départementale.

Le terrain concerné étant propriété de Val Touraine Habitat, ce dernier a été alerté et devra intervenir en urgence pour procéder à l'évacuation des branchages et assurer la sécurité de la circulation.

Une entreprise est intervenue récemment pour procéder au retrait des blocs de pierre et des barrières jetés dans le cours d'eau au niveau du pont du Moulin Bertrand. Les agents communaux effectuent des passages réguliers sur le site afin de surveiller l'état des aménagements et de prévenir tout nouvel acte de vandalisme. Des devis sont en cours de demande pour envisager l'installation d'une barrière plus pérenne.

Madame la Maire informe le Conseil que, en raison du risque sévère d'incendie et conformément à l'arrêté préfectoral, l'ensemble des panneaux d'entrée de massif destinés à la prévention ont été installés. Cette opération a été réalisée par M. Jean-Pierre FAUVY, que Madame la Maire remercie pour son implication.

Jean-Pierre FAUVY informe le Conseil de la pose de deux nouvelles bornes incendie programmées en 2025, situées rue du Machet et aux Chênaux. Il précise que la borne existante route de Saint-Gilles ne couvre pas entièrement le secteur du Machet, d'où la nécessité de ce nouvel équipement.

Commission fêtes et cérémonies

Madame la Maire informe le Conseil de la tournée des jardins potagers, organisée dans le cadre du Comice Rural, a eu lieu jeudi dernier. Trois maisons situées à Benais ont été visitées et jugées par le jury. L'ambiance a été agréable et les échanges appréciés. Madame la Maire remercie les participants du village qui ont accueilli les membres du jury. Les résultats seront dévoilés le 8 novembre prochain.

Madame la Maire fait un retour sur la réunion relative à l'organisation du Comice agricole, qui s'est tenue le 4 juin. Chaque commune disposera d'un stand dans le parc de l'hôtel de ville de Bourgueil, où pourront être accueillis les exposants locaux. Par ailleurs, les soirées de confection de fleurs en papier destinées à décorer le char de la commune sont organisées par le comité des fêtes jusqu'à fin juillet ; toutes les personnes intéressées sont les bienvenues pour y participer.

L'inauguration officielle du Comice est prévue le dimanche 31 août à 10h30, suivie à 14h30 du défilé des chars dans les rues de Bourgueil.

Astrid HEROGUELLE informe le Conseil de sa rencontre avec Yannick Makagond, photographe ayant publié un ouvrage intitulé « Au fil de la Loire ». Ce livre mêle anecdotes et photographies mettant en valeur les paysages et villages ligériens, parmi lesquels Benais figure en bonne place.

Elle propose, en remplacement du traditionnel bouquet de fleurs, d'offrir ce livre lors des cérémonies officielles (mariages, PACS, etc.), comme cadeau symbolique et durable.

Evènements à venir :

11 juin : Assemblée Générale du club de tennis de table

27 juin : Assemblée Générale du club de foot

6 septembre : portes ouvertes de l'école de musique

Le prochain Conseil municipal aura lieu le 15 septembre 2025. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H La parole a ensuite été laissée au public venu assister au Conseil municipal.

Le secrétaire de séance
Pierre NION



La Présidente de séance
Stéphanie RIOCREUX

